

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE - EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 4 JANVIER 2018
 APPLICABLE DÈS LA MISE À JOUR DES TAXIMÈTRES (LETTRE T)

JOUR : 07 h 00 - 19 h 00	TARIFS TTC PRISE EN CHARGE DÉPART STATION 3,00 € HEURE D'ATTENTE JOUR ET NUIT 19,67 € CO2/Km	NUIT : 19 h 00 - 07 h 00
TARIF A : le km 0,86 € LUMINEUX BLANC : Aller et Retour avec le Client		24/24 DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS
TARIF C : le km 1,72 € LUMINEUX BLEU : Aller avec le Client Retour à vide à la Station		TARIF B : le km 1,21 € LUMINEUX ORANGE : Aller et Retour avec le Client
		TARIF D : le km 2,43 € LUMINEUX VERT : Aller avec le Client Retour à vide à la Station

Le prix à payer est inscrit au taximètre et ne peut être augmenté que des éventuels suppléments suivants :

5^e adulte : 2,50 € - Bagages encombrants : 2,00 €

Applicable partir de 4 bagages ou 1 bagage avec équipement extérieur

Le tarif de nuit est applicable aux courses de jour effectuées sur route enneigée ou verglacée avec un véhicule doté d'équipements spéciaux ou de pneumatiques antidérapants dits "pneus d'hiver".

Règlement Carte Bleue à partir de course minimum. Pour les courses ne dépassant pas 25 € TTC, la délivrance de la facture est facultative mais elle doit être remise au client s'il la demande expressément. Pour les courses supérieures ou égales à 25 € TTC, la facture est obligatoire. Quel que soit le montant inscrit au compteur, la somme perçue par le chauffeur ne peut être inférieure à 7,10 €, supplément inclus.